

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Versailles, le 24 septembre 2026

PARQUET GENERAL

Le procureur général

à
Monsieur RAVAT Régis
2811 chemin de Saint Paul, Parc Louis Riel
30129 MANDUEL

OBJET : contestation par RAVAT Régis pour l'Association Francophonie Avenir
d'une décision de classement
Faits: Publicité mensongère, information du consommateur
Procédure n° 26187000265

RÉFÉRENCE: N/Réf. : Pôle action publique – B9 2026/01301

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre recours en date du 22 septembre 2026, contre la décision de classement sans suite de Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles dans la procédure citée en objet. Vous serez informé de ma décision à l'issue de l'instruction de votre recours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le procureur général

